

À nos clients,

02.02.2026

Art. 33, al. 1 du règlement REACH (CE 1907/2006)

Mesdames, Messieurs,

Nous confirmons par la présente que les produits fabriqués par LAMTEC GmbH & Co. KG sont conformes aux exigences du règlement REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques).

REACH est un règlement complet de l'Union européenne qui régit l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques. Il vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques.

Nos produits et leurs composants ont été contrôlés et enregistrés conformément aux dispositions du règlement REACH. Nous veillons à ce que tous les produits chimiques utilisés dans nos produits soient soit enregistrés, soit couverts par les exceptions applicables, soit exemptés de l'obligation d'autorisation.

Communication d'informations tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Nous veillons à ce que nos clients reçoivent toutes les informations pertinentes concernant l'utilisation sûre de nos produits, conformément aux dispositions du règlement REACH.

Nous nous efforçons de garantir le respect de toutes les réglementations environnementales applicables, y compris le règlement REACH, afin de protéger la santé et la sécurité de nos clients ainsi que l'environnement.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire ou preuve plus spécifique.

Bien cordialement,

LAMTEC GmbH & Co. KG